

**RAPPORT
ANNUEL
2008-2009**

RÉCHERCHE COLLABORATION
DÉCOUVERTES EXCELLENCE
INFRASTRUCTURE IMPACT RETOMBÉES
CONNAISSANCE PARTENARIATS
RÉCHERCHE COLLABORATION
DÉCOUVERTES EXCELLENCE
INFRASTRUCTURE IMPACT RETOMBÉES
CONNAISSANCE PARTENARIATS
RÉCHERCHE COLLABORATION
DÉCOUVERTES EXCELLENCE
INFRASTRUCTURE IMPACT RETOMBÉES
CONNAISSANCE PARTENARIATS
RÉCHERCHE COLLABORATION
DÉCOUVERTES EXCELLENCE
INFRASTRUCTURE IMPACT RETOMBÉES
CONNAISSANCE PARTENARIATS





Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

230, rue Queen, bureau 450 Ottawa ON K1P 5E4
Tél. : 613-947-6496 • Téléc. : 613-943-0923
Courriel : info@innovation.ca
Site Web : www.innovation.ca
Revue électronique : www.InnovationCanada.ca

Glossaire des sigles et acronymes

CCSIP (Partenariat stratégique Canada-Californie axé sur l'innovation)

IRSC (Instituts de recherche en santé du Canada)

IRC (Initiatives de recherche clinique)

CCSC (Consortium en cellules souches du cancer)

EER (Espace européen de la recherche)

FEI (Fonds d'exploitation des infrastructures)

FA (Fonds de l'avant-garde)

FL (Fonds des leaders)

PIGE (Projets institutionnels à grande échelle)

CEM (Comité d'évaluation multidisciplinaire)

IMST (Investissements majeurs en sciences et technologie)

FIN (Fonds des initiatives nouvelles)

CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)

EMR (Étude sur la mesure des résultats)

ERG-VOR (Évaluation du rendement global et vérification de l'optimisation des ressources)

CRERV (Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification)

FHR (Fonds des hôpitaux de recherche)

CRSH (Conseil de recherches en sciences humaines)

La couverture et les pages intérieures de présent rapport ont été imprimées en utilisant des pratiques écologiques et socialement responsables.



EcoLogo
CCD-041 Imprimerie



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de forêts bien gérées, de sources contrôlées et de bois ou fibres recyclés.

Cert no. SW-COC-000890
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

ISBN 978-0-9784394-5-3

ISSN 1489-5978

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN SITUATION	2
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL.....	4
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
RÉALISATIONS DE 2008-2009.....	6
1. RENFORCER NOTRE STRUCTURE DE PROGRAMMES.....	6
2. CONTINUER D’HARMONISER NOS ACTIVITÉS AVEC LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DU MILIEU CANADIEN DE LA RECHERCHE.....	10
3. REHAUSSER NOTRE CAPACITÉ EN TIRANT PARTI DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES.....	11
4. RENFORCER NOS ACTIVITÉS LIÉES À LA RESPONSABILITÉ ET À LA TRANSPARENCE	12
GOUVERNANCE	16
REGARD SUR L’EXERCICE 2009-2010	19
ÉTATS FINANCIERS	22

MISE EN SITUATION

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement de pointe, les laboratoires, les bases de données de même que les installations nécessaires pour mener des activités de recherche.

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada en 1997 pour investir dans l'infrastructure de recherche. Le mandat de la FCI est de renforcer la capacité des universités, des collèges et des hôpitaux de recherche, de même que des établissements de recherche à but non lucratif du Canada à mener des projets de recherche et de développement technologique de calibre mondial au profit des Canadiens.

En date du 31 mars dernier, la FCI avait investi, depuis sa création en 1997, quelque 4,5 G\$ dans l'infrastructure de recherche. Ces investissements ont mené à des découvertes marquantes dans de nombreuses disciplines. Qu'elles soient orientées vers la santé, les ressources naturelles et l'énergie, les technologies de l'information et des communications, l'environnement ou les sciences humaines, les activités de recherche rendues possibles par les investissements de la FCI sont reconnues pour leur excellence.

L'infrastructure permet de mener des activités avant-gardistes

L'infrastructure financée par la FCI comprend l'équipement de pointe, les laboratoires, les bases de données de même que les installations nécessaires pour mener des activités de recherche. Elle favorise la collaboration entre les établissements de recherche, les secteurs public et privé de même que le secteur à but non lucratif dans un large éventail de projets et dans tous les domaines de recherche.

L'infrastructure permet de rehausser la capacité de recherche à long terme des chercheurs et de laisser un héritage qui profitera à de nombreux chercheurs et, en fin de compte, aux Canadiens, pendant de nombreuses années.

Appuyer les objectifs nationaux

Le financement offert par la FCI permet aux établissements d'établir leurs propres priorités de recherche en fonction des secteurs d'importance pour le Canada. Cela permet à nos scientifiques de livrer concurrence aux meilleurs chercheurs étrangers tout en aidant le Canada à consolider sa position dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. La FCI contribue au renforcement de la capacité du Canada en matière de sciences et technologie (S et T) en :

- appuyant la relance économique et la création d'emplois et en favorisant l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la santé grâce à l'innovation;
- rehaussant la capacité du Canada à mener à bien d'importantes activités de recherche et de développement technologique (R-D) de calibre mondial;
- permettant aux jeunes Canadiens d'avoir accès à des emplois dans le domaine de la recherche;
- favorisant la collaboration et l'établissement de réseaux productifs parmi les établissements d'enseignement postsecondaire, les hôpitaux de recherche et les établissements privés au Canada.

Construire sur une fondation solide

Des études ont démontré que les fondations constituent l'un des instruments importants et efficaces de mise en œuvre des programmes de recherche et d'enseignement pour le gouvernement du Canada, des domaines où les connaissances des experts, les partenariats, les programmes de financement pluriannuels, la planification à long terme et les processus indépendants d'évaluation au mérite sont déterminants.

La nature impartiale du modèle des fondations permet à des organismes tels que la FCI de relever des défis bien ciblés de manière très efficace et non partisane.

En travaillant avec les établissements, la FCI peut s'assurer que les propositions qu'elle finance s'inscrivent dans des plans de recherche stratégiques solides.

Bien que la FCI ne soit pas seule à financer l'innovation au Canada, il s'agit de la seule organisation nationale dont l'objectif est de fournir l'infrastructure nécessaire pour mener des activités de recherche de haut calibre dans tous les domaines de recherche.

Formule de financement

La FCI finance jusqu'à 40 % des coûts liés à l'infrastructure d'un projet de recherche. Les contributions de la FCI constituent une pièce maîtresse qui facilite l'obtention du reste du financement auprès des partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. Grâce à des programmes de financement pluriannuels, les établissements peuvent mettre en œuvre des activités de recherche s'inscrivant dans un plan stratégique à long terme.

Critères d'évaluation

Les établissements canadiens admissibles peuvent soumettre des propositions aux différents programmes de la FCI. Chacune des propositions soumises est évaluée selon les trois critères suivants :

- Le calibre des activités de recherche proposées et la pertinence de l'infrastructure demandée;
- L'importance de la contribution éventuelle des activités de recherche proposées au renforcement de la capacité d'innovation du Canada;
- L'importance des retombées potentielles des activités de recherche proposées pour les Canadiens.

La FCI met à contribution des experts du Canada et de l'étranger dans le cadre de son rigoureux processus indépendant d'évaluation au mérite, qui lui assure de ne financer que les projets les plus prometteurs.

Retombées pour les Canadiens

L'infrastructure de pointe aide les établissements de recherche canadiens à recruter, à maintenir en poste et à former du personnel hautement qualifié. La FCI vise une utilisation optimale de l'infrastructure de recherche par l'établissement bénéficiaire et les autres établissements de recherche canadiens. Elle favorise la convergence des conditions nécessaires à une croissance économique soutenue et durable.

La recherche novatrice qui découle de la rencontre de grands esprits et d'une infrastructure de pointe donne lieu à de meilleures politiques publiques, à la création d'entreprises dérivées et à la commercialisation des découvertes, ce qui améliore la qualité de vie générale des Canadiens.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES DIRECTEURS

La FCI cherche continuellement à :

avoir un effet transformateur — investir dans des projets qui auront un impact profond et à long terme sur le milieu de la recherche.

agir de manière responsable — évaluer les impacts et tenir les parties intéressées bien informées, tout en s'assurant que les fonds investis sont utilisés de manière responsable.

être transparente — s'assurer que les processus d'évaluation sont intègres et équitables, et que les décisions de financement sont prises en toute indépendance.

favoriser la consultation — maintenir un dialogue ouvert avec les établissements de recherche, leurs partenaires et les autres parties intéressées.

offrir des services axés sur le client — offrir des services efficaces, efficaces et novateurs à sa clientèle.

faire preuve de souplesse — savoir s'adapter à un milieu en constante évolution et améliorer de manière continue ses politiques, programmes et services.

avoir un esprit novateur — contribuer à la conception de programmes et aux pratiques d'affaires en apportant des idées nouvelles. Mettre en place un milieu de travail qui favorise la créativité.



Les équipements de pointe, dont l'acquisition découle des investissements de la FCI, ont aussi joué un rôle déterminant dans le recrutement et le maintien en poste de milliers de chercheurs talentueux provenant du Canada et de l'étranger.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Au cours de la dernière année, le recul important de l'économie mondiale a imposé des défis de taille aux pays du monde entier. Dans un contexte où l'on tente de sauver des industries, des institutions financières et des emplois, les investissements dans l'innovation tombent à point nommé. On constate en effet que les pays qui continuent d'investir massivement dans la recherche et l'innovation pendant les périodes de ralentissement économique sont ceux qui s'en sortent le mieux une fois la crise passée.

Les sommes importantes confiées à la FCI par le gouvernement du Canada aux termes du Budget de 2009 permettront à la Fondation de poursuivre ses investissements essentiels à l'acquisition et à l'exploitation de l'infrastructure de pointe nécessaire pour maintenir la capacité de recherche remarquable de notre pays.

Depuis plus de dix ans, les investissements de la FCI ont permis aux chercheurs de mener des activités de calibre très élevé en regard des normes internationales. Les équipements de pointe, dont l'acquisition découle des investissements de la FCI, ont aussi joué un rôle déterminant dans le recrutement et le maintien en poste de milliers de chercheurs talentueux provenant du Canada et de l'étranger, et dans l'inversion de la tendance qui menait auparavant à l'exode des cerveaux. Depuis 2000, quelque 8 000 nouveaux professeurs-chercheurs se sont joints aux universités canadiennes, où ils peuvent utiliser l'infrastructure financée par la FCI.

L'utilisation de l'infrastructure de pointe a mené à des découvertes favorisant une nouvelle compréhension de certains phénomènes, le développement de nouvelles technologies et l'élaboration de solutions aux défis qui surviennent dans des domaines comme la santé, l'environnement et l'ingénierie, pour n'en nommer que quelques-uns. Elle a aussi débouché sur de nombreuses occasions commerciales d'une importance capitale pour l'avenir du Canada.

Le personnel, le conseil d'administration et les membres de la FCI sont fiers de contribuer à ces succès, qui mènent au mieux-être de notre pays et de ses habitants, et qui se répercutent au-delà de nos frontières, dans le reste du monde. Je tiens à exprimer notre gratitude aux centaines d'experts du Canada et de l'étranger qui ont su partager leur temps et leurs connaissances pour s'assurer que les décisions de financement de la FCI sont fondées sur les normes les plus rigoureuses en matière d'évaluation par des pairs.

Je me réjouis à l'idée de continuer à travailler en partenariat avec les collèges, les universités, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif pour fournir aux chercheurs les outils qui leur permettront de continuer à briller sur la scène internationale de la recherche et de consolider la position du Canada en tant que pays axé sur l'innovation.

William C. Leggett

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



La crise économique que nous traversons actuellement renforce la notion selon laquelle l'innovation sera de plus en plus déterminante pour maintenir la prospérité de notre pays dans l'avenir. Il est facile de reconnaître cette réalité dans la Stratégie fédérale en matière de S et T et dans les sommes additionnelles que les récents budgets fédéraux ont confiées à la FCI pour continuer à investir dans l'infrastructure de R-D des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche de notre grand pays.

Le Budget fédéral de 2007, qui a confié 510 M\$ à la FCI, a permis le lancement du concours du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles, dont les résultats seront annoncés par notre conseil d'administration en juin 2009. Le Budget fédéral de 2009 a confié à la FCI une somme additionnelle de 150 M\$ pour ce concours, portant à 600 M\$ notre investissement total dans l'infrastructure de pointe des établissements du milieu canadien de la recherche. Ces investissements sont l'aboutissement d'un rigoureux processus d'évaluation au mérite qui permet de soupeser le calibre des propositions soumises en regard des normes internationales les plus élevées et de financer des projets transformateurs et très avant-gardistes qui produiront des retombées pour les Canadiens.

Le Budget de 2009 a aussi confié à la FCI la somme de 600 M\$ pour qu'elle lance un ou plusieurs concours d'ici la fin de 2010. En guise de réponse, la FCI a mené une grande consultation auprès des établissements de recherche, des autres organismes de financement, des gouvernements et du secteur privé afin d'établir de quelle façon son prochain concours pourrait le mieux tirer parti des occasions qui se présentent et relever les défis posés par le milieu international de la recherche, qui est très concurrentiel et en constante évolution.

La FCI accorde une grande importance à la responsabilité. C'est pourquoi elle a élaboré de nouvelles approches visant à évaluer les résultats et les retombées socioéconomiques de ses investissements. Au cours de l'exercice 2008-2009, nous avons continué la mise en œuvre de l'Étude sur la mesure des résultats, un mécanisme novateur dont les premiers résultats ont été rendus publics dans un rapport de synthèse. On prévoit également que l'Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR) culminera, au début de 2010, avec une évaluation menée par un comité d'évaluation international composé de chercheurs de renom.

La FCI reconnaît qu'il est important de raconter les histoires qui se cachent derrière ses investissements afin de communiquer les retombées qui en découlent aux Canadiens. En 2008-2009, nous avons joint des millions de personnes aux quatre coins du Canada au moyen de nombreuses initiatives, y compris la modernisation de notre populaire revue électronique, *InnovationCanada.ca*, et la production d'une nouvelle publication, *InnovatioNation*, montrant l'excellence de la recherche menée au Canada.

Le milieu canadien de la R-D a produit d'impressionnantes avancées au cours des dernières années. L'engagement indéfectible du gouvernement du Canada envers sa Stratégie en matière de S et T, particulièrement en cette période économique difficile, constitue un facteur déterminant pour assurer notre prospérité socioéconomique de demain.


Eliot A. Phillipson

La crise économique que nous traversons actuellement renforce la notion selon laquelle l'innovation sera de plus en plus déterminante pour maintenir la prospérité de notre pays dans l'avenir.

RÉALISATIONS DE 2008-2009

1 RENFORCER NOTRE STRUCTURE DE PROGRAMMES

En 2008-2009, guidée par le principe stratégique voulant qu'elle fasse la promotion de l'excellence de calibre mondial, la FCI s'est fixé comme objectif de rehausser la capacité de recherche du Canada en investissant dans l'infrastructure de recherche au moyen de plusieurs concours et en améliorant la prestation de ses programmes.

COUP D'OEIL SUR LE FHR 2008-2009

Le concours a permis d'attribuer 426,5 M\$ à huit hôpitaux de recherche et quelque 128 M\$ aux fins d'exploitation et de maintenance.

COUP D'OEIL SUR LE FL 2008-2009

Total : 69,6 M\$
Établissements : 52
Municipalités : 40
Projets : 439
Nombre de chercheurs concernés : 532

FONDS Fonds des hôpitaux de recherche (FHR)

Le FHR a investi dans l'infrastructure de projets de recherche hospitalière de grande envergure qui misent sur des équipements de pointe, de nouvelles façons de mener des activités de recherche, une meilleure capacité de recherche et une dotation additionnelle en personnel hautement qualifié. En ce qui a trait au FHR, la FCI a adopté une approche plus intégrée et multidisciplinaire en investissant notamment dans la construction de nouveaux locaux. La recherche rendue possible par cette infrastructure promet une amélioration de la santé des Canadiens, des services et des produits sanitaires plus efficaces et une amélioration du système de soins de santé en général.

Le FHR comprend deux volets : les Initiatives de recherche clinique (IRC), qui sont le fruit d'une collaboration avec les Instituts de recherche en santé du Canada (décisions approuvées en mars 2008), et les Projets institutionnels à grande échelle (PIGE).

Le volet des PIGE a été conçu à l'intention des projets à grande échelle qui exigent surtout de nouveaux locaux pour soutenir des activités avant-gardistes de recherche, de formation et d'application des connaissances. Le concours du FHR a permis d'attribuer 426,5 M\$ à huit hôpitaux de recherche (le Centre de toxicomanie et de santé mentale, la Hamilton Health Sciences Corporation, l'Université McGill, le Sunnybrook Health Sciences Centre, l'Hôpital d'Ottawa, le Réseau universitaire de la santé et l'Université Memorial de Terre-Neuve). À cette somme sont venus s'ajouter quelque 128 M\$ pour couvrir une partie des coûts d'exploitation et de maintenance découlant des nouveaux éléments d'infrastructure. Le conseil d'administration de la FCI a approuvé ces investissements lors de sa réunion de juin 2008.

Fonds des leaders (FL)

Le FL est un programme qui se fonde sur une répartition du financement parmi les universités canadiennes pour les aider à recruter et à maintenir en poste des professeurs-chercheurs de haut calibre dans les domaines prioritaires figurant dans leur plan de recherche stratégique respectif. Dans le cas du FL, le conseil d'administration de la FCI prend des décisions de financement trois fois par année.

L'objectif du FL est de répondre aux besoins en infrastructures de chercheurs ou de groupes composés au maximum de trois chercheurs. Il se divise en trois volets. Le premier vise les meilleurs chercheurs et est financé entièrement par la FCI. Le deuxième est lié au Programme des chaires de recherche du Canada. Le troisième est pour sa part consacré aux propositions dont les activités de recherche sont financées par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) ou le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI a engagé 69,6 M\$ dans 439 projets, incluant les 80 M\$ confiés à la FCI par le gouvernement du Canada aux termes du Budget de 2006.

Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Le FEI aide les établissements à faire face aux coûts additionnels d'exploitation et de maintenance découlant de l'infrastructure financée par la FCI. Habituellement, la FCI alloue à l'établissement une enveloppe représentant 30 % du montant de sa contribution finalisée.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI a alloué environ 128 M\$ du FEI aux projets financés par le FHR-PIGE et quelque 21 M\$ aux projets financés par le FL.

Fonds de l'avant-garde (FA) et Fonds des initiatives nouvelles (FIN)

Le FA et le FIN visent les projets d'infrastructure novateurs offrant un potentiel de transformation. Ils sont ouverts à tous les champs d'études et à toutes les activités de recherche et de développement technologique.

L'objectif du FA est d'appuyer les initiatives très concurrentielles de R-D qui misent sur des projets réussis et productifs ayant fait l'objet d'investissements de la FCI par le passé. Il favorise les approches misant sur la collaboration dans le cadre de projets de R-D multidisciplinaires, et à améliorer la planification stratégique et la fixation de priorités par les établissements de recherche canadiens.

L'objectif du FIN est d'appuyer les projets dans lesquels la FCI n'a jamais investi. Il favorise le dynamisme et la créativité du milieu canadien de la R-D en permettant l'émergence d'approches novatrices, de nouvelles idées et de nouvelles équipes de chercheurs. Le FIN vise de nouveaux domaines d'importance stratégique et favorise le renforcement de la compétitivité des établissements de recherche et de leur leadership sur la scène internationale.

À la fin de l'exercice 2008-2009, par suite de la diffusion en février 2008 de son Invitation à soumettre des propositions, la FCI a poursuivi la première des trois étapes de son processus d'évaluation. Ce concours découle des 510 M\$ que le gouvernement du Canada a confiés à la FCI aux termes du Budget de 2007. La FCI a mobilisé 67 comités d'experts pour évaluer les propositions provenant de neuf provinces canadiennes, alors que la province de Québec a mobilisé 34 comités pour évaluer les propositions soumises par les établissements québécois. De plus, 114 autres experts du Canada et de l'étranger ont accepté de servir dans un des neuf Comités d'évaluation multidisciplinaires (CEM) de la FCI — huit de ces comités devant se pencher sur les propositions liées à la recherche et le neuvième sur les propositions liées au développement technologique.

En date du 31 mars 2009, les CEM s'apprêtaient à évaluer 394 projets, dont les demandes totalisaient 1,5 G\$. Les 150 M\$ que le gouvernement du Canada a confiés à la FCI aux termes du Budget de 2009 ont porté le budget original du concours du FA-FIN à 663 M\$ (510 M\$ pour les immobilisations et 153 M\$ pour l'exploitation et la maintenance). Enfin, un comité d'évaluation spécial composé de sept scientifiques provenant de plusieurs pays doit se réunir en mai 2009 afin de formuler les recommandations de financement à l'intention du conseil d'administration de la FCI, dont la prochaine réunion est prévue pour juin 2009.

COUP D'OEIL SUR LE FA-FIN 2008-2009

Les **150 M\$** que le gouvernement du Canada a confiés à la FCI aux termes du Budget de 2009 ont porté le budget original du concours du FA-FIN à **663 M\$**.

AMÉLIORER LA PRESTATION DES PROGRAMMES

En 2008-2009, la FCI a mis en place plusieurs mesures pour améliorer la prestation de ses programmes.

Évaluation du Fonds des leaders (FL)

La FCI a évalué le FL afin de s'assurer qu'il continue à répondre efficacement aux besoins en infrastructures des établissements de recherche. L'évaluation a permis d'analyser les pressions externes subies par les établissements dans le recrutement de chercheurs. Elle a par ailleurs mis à contribution des représentants d'établissements à l'occasion d'une séance de consultation. Le conseil d'administration de la FCI a analysé les recommandations qui lui ont été soumises lors de sa réunion de mars 2009. Ces recommandations concernaient entre autres : la hausse du plafond imposé aux projets soumis au FL, le faisant passer de 1 M\$ à 2 M\$; la tenue d'une évaluation annuelle des projets de cette envergure; la possibilité pour les établissements de prolonger jusqu'en 2012 la période de planification visant l'utilisation de leur enveloppe et la possibilité de permettre aux établissements d'établir un partenariat et de partager le montant de leurs enveloppes afin de recruter ou de maintenir en poste les meilleurs chercheurs.

Améliorations apportées au Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI)

Dans le but d'alléger le fardeau administratif des établissements et de leur donner plus de flexibilité dans l'utilisation des contributions financières du FEI, la FCI a apporté des améliorations aux lignes directrices et aux exigences rattachées à ce Fonds. La FCI a communiqué ces modifications aux gens du milieu en les diffusant sur son site Web et en les présentant aux membres d'associations telles que l'Association canadienne d'administrateurs de recherche universitaire et l'Association canadienne du personnel administratif universitaire. Dorénavant, tous les projets financés par le FL généreront une enveloppe du FEI à un taux de 30 % de la contribution finalisée. Cette augmentation du niveau des enveloppes du FEI est applicable de façon rétroactive à la date du lancement du FL en octobre 2005.

Amélioration de la surveillance visant la gouvernance et la gestion des Investissements majeurs en sciences et technologie (IMST)

La FCI a mené une initiative réunissant plusieurs organismes de financement (notamment les trois organismes fédéraux de financement et le Conseil national de recherche du Canada) afin de cerner les problèmes liés aux Investissements majeurs en sciences et technologie (IMST). Au cours des dernières décennies, le Canada a développé un ensemble considérable d'installations de grande envergure. Ces installations constituent des centres névralgiques de S et T. Ces derniers regroupent des réseaux de chercheurs provenant des secteurs universitaire, public et privé. Après avoir fait plusieurs investissements majeurs dans des projets de grande envergure, la FCI a estimé qu'il était temps de préparer un document de synthèse factuel analysant en profondeur les différentes problématiques liées aux IMST au Canada. Le document traite de l'état actuel des installations de même que des possibilités et des défis qui s'y rattachent. Le document de synthèse a été soumis à Industrie Canada à l'été 2008. La FCI a aussi piloté la rédaction d'un manuel sur les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion à l'intention des personnes responsables de l'exploitation de ces installations.

MONTANTS ENGAGÉS ET PRÉVUS DE 1998 À 2012 (M\$)

Fonds	Montants engagés par le Conseil				Montants prévus				
	98-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	Non attribués	Total
Relève	353								353
Infrastructure pour les CRC	200								200
Fonds des leaders	19	77	86	69	90	90	90		521
Bourses de carrière	6								6
Innovation	1 769	13							1 782
Développement de la recherche universitaire	35								35
Développement de la recherche dans les collèges	16								16
Avant-garde/Initiatives nouvelles		325			510				835
International	159	43							202
Hôpitaux de recherche	57		16	427					500
Occasions exceptionnelles	15	6							21
Plateformes nationales		84							84
Exploitation des infrastructures	406	142	27	168	180	27	27		977
Partenariat automobile du Canada					8	7			15
Concours à venir Budget de 2009							600		600
Montants non utilisés selon les rapports financiers finaux*				(21)					(21)
Non attribués								64	64
Total	3 035	690	129	643	788	124	717	64	6 190

* Le montant maximal attribué à ce jour comprend les 21 M\$ en contributions qui n'auront pas été utilisés par les établissements bénéficiaires, selon les rapports financiers finaux soumis le 31 mars 2009.

2 CONTINUER D'HARMONISER NOS ACTIVITÉS AVEC LES PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DU MILIEU CANADIEN DE LA RECHERCHE

La FCI a accepté d'investir 15 M\$ sur cinq ans dans des projets de R-D menés en collaboration pour répondre aux besoins du secteur automobile.

Depuis sa création, la FCI a toujours incité les établissements canadiens à élaborer des plans de recherche stratégiques tout en travaillant avec eux afin de s'assurer que ses programmes de financement répondent adéquatement aux besoins du milieu canadien de la recherche. À ce jour, la majeure partie des investissements de la FCI a été faite dans les secteurs de la santé, de l'énergie, du développement durable et de l'environnement, des technologies de l'information et des communications ainsi que des matériaux de pointe. Au cours de l'exercice 2008-2009, le concours du Fonds des hôpitaux de recherche (FHR) a permis d'investir dans la recherche en santé. De son côté, le Fonds des leaders (FL) a permis d'investir dans l'infrastructure des établissements menant des activités de recherche dans tous les secteurs prioritaires énoncés dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. Les deux initiatives qui suivent ont été le fruit d'une collaboration avec d'autres organismes qui investissent dans le domaine de la recherche.

Partenariat automobile du Canada

La FCI, en partenariat avec Industrie Canada, le CRSNG, le CRSH et le CNRC a mis en place les structures de gouvernance et les ententes de financement nécessaires afin de promouvoir l'innovation dans le secteur canadien de l'automobile : le Partenariat automobile du Canada. La FCI a accepté d'investir 15 M\$ sur cinq ans dans des projets de R-D menés en collaboration pour répondre aux besoins du secteur automobile.

Consortium sur les cellules souches du cancer

Génome Canada, en partenariat avec la FCI, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), l'Institut de recherche sur le cancer de l'Ontario et le Réseau sur les cellules souches, a créé le Consortium sur les cellules souches du cancer, qui réunit des organismes bien établis de même que des chercheurs reconnus afin d'obtenir une masse critique d'expertise permettant de relever d'importants défis en recherche au moyen d'une structure de gestion et de gouvernance bien précise. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui coordonne et supervise les orientations scientifiques, l'atteinte des objectifs de recherche et des jalons de programmes de recherche de grande envergure sur les cellules souches dont les activités de lutte contre le cancer se déroulent au Canada et en Californie. Le Consortium fait partie du *Partenariat stratégique Canada-Californie axé sur l'innovation*.

3 REHAUSSER NOTRE CAPACITÉ EN TIRANT PARTI DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

La FCI mise beaucoup sur ses relations avec une variété de partenaires financiers des secteurs public et privé.

Organismes fédéraux de financement de la recherche

Le mandat de la FCI lui permet d'établir des partenariats dans tous les secteurs et disciplines de recherche. Puisqu'elle fournit jusqu'à 40 % du financement des coûts d'infrastructure d'un projet donné, la FCI se doit de travailler en collaboration avec les partenaires financiers du milieu afin de planifier les investissements, ainsi que d'évaluer et de communiquer les résultats qui en découlent. En favorisant la collaboration, la FCI parvient à réduire le fardeau administratif des établissements et à concevoir des programmes qui répondent mieux à leurs besoins. Au cours de l'exercice 2008-2009, le président et les vice-présidents de la FCI ont rencontré régulièrement leurs homologues des organismes fédéraux de financement — le CRSNG, le CRSH et les IRSC — pour améliorer la collaboration et la prestation des programmes.

Programmes conjoints

Dans le cadre du Fonds des leaders (FL), la FCI a travaillé de concert avec les organismes fédéraux de financement en investissant 11,2 M\$ pour financer l'infrastructure qui sera utilisée par des titulaires de chaires de recherche du Canada, et environ 400 000 \$ pour financer des propositions ayant d'abord été soumises aux organismes fédéraux de financement de la recherche.

ERA-Can

En 2005, la FCI a signé une entente avec la Commission européenne afin d'agir en tant que personne morale pour ERA-Can, une initiative de collaboration en S et T visant à améliorer le maillage entre le Canada et l'espace européen de la recherche. L'initiative met aussi à contribution les autres organismes fédéraux de financement. Au cours du dernier exercice, ERA-Can a offert au milieu canadien de la recherche des séances d'information et des conseils sur le Septième programme-cadre de l'Union européenne.

Partenariat stratégique Canada-Californie axé sur l'innovation (CCSIP)

La FCI et les organismes fédéraux de financement de la recherche sont devenus membres fondateurs et partenaires financiers du CCSIP, un partenariat stratégique avec l'État de la Californie.

Dans le cadre du Fonds des leaders, la FCI a travaillé de concert avec les organismes fédéraux de financement en investissant 11,2 M\$ pour financer l'infrastructure qui sera utilisée par des titulaires de chaires de recherche du Canada.

Provinces

La FCI a toujours géré ses relations avec les provinces selon des principes de souplesse et d'ouverture. Les gouvernements provinciaux qui investissent dans l'infrastructure universitaire en partenariat avec la FCI établissent leurs propres conditions et priorités en regard de ces projets, tout en travaillant avec la FCI afin d'éliminer les dédoublements et de maximiser les retombées des investissements.

En comprenant mieux les objectifs en matière de S et T de chacun des gouvernements provinciaux — et la mesure dans laquelle ils cadrent avec ceux de la Stratégie fédérale en matière de S et T — la FCI peut faire une meilleure planification stratégique dans l'élaboration de ses programmes, dans ses activités de communication et dans la gestion des questions d'actualité.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI a satisfait ces objectifs en diffusant périodiquement les *Mises à jour de la vice-présidente sur les activités de la FCI*, et au moyen de rencontres. La FCI a consulté les provinces lors de la mise en application du Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification, lors des consultations en préparation du concours 2009 du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles (FA-FIN) et dans le cadre de l'évaluation du Fonds des leaders (FL). Chacune des provinces a eu l'occasion de donner sa rétroaction après avoir établi si les projets provenant de chez elle correspondaient à ses priorités en matière de S et T. La FCI a aussi invité les provinces à participer à différentes activités de l'équipe de l'évaluation et de l'analyse des résultats, notamment l'*Étude sur la mesure des résultats* (EMR).

4 RENFORCER NOS ACTIVITÉS LIÉES À LA RESPONSABILITÉ ET À LA TRANSPARENCE

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI a continué à améliorer les activités liées à la responsabilité qu'elle a envers le gouvernement fédéral et l'ensemble des Canadiens.

ÉVALUATION DES RETOMBÉES ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

La FCI a terminé l'élaboration du Cadre de rendement, d'évaluation, de risques et de vérification (CRERV) afin de documenter et de moderniser les pratiques existantes et de s'assurer que la FCI gère en tout temps les fonds publics de manière responsable dans l'ensemble de ses activités.

La FCI a profité de la *Mise à jour de la vice-présidente sur les activités de la FCI*, diffusée en juin 2008 aux établissements bénéficiaires, aux organismes de financement et aux gouvernements provinciaux, pour solliciter leurs commentaires sur le document préliminaire du CRERV. À la suite de cette consultation, le document final du CRERV a été affiché sur le site Web de la FCI.

En 2008, la FCI a entrepris la mise en application du CRERV en développant une approche visant à vérifier l'atteinte des jalons des projets complexes et de grande envergure et en mettant en place de nouvelles pratiques de surveillance et de préparation de rapports.

Évaluation du rendement global et vérification de l'optimisation des ressources (ERG-VOR)

En se fondant sur les résultats préliminaires du CRERV, la FCI a élaboré une stratégie et a procédé à la mise en œuvre de l'ERG-VOR, en travaillant entre autres à la définition des activités liées à l'évaluation et à la vérification. La FCI a invité un comité d'évaluation international à évaluer son rendement en se fondant sur ses documents historiques et les données recueillies par KPMG, et à émettre des commentaires sur ce rendement. L'Accord de financement, qui lie actuellement la FCI à Industrie Canada, exige qu'une vérification soit menée au plus tard le 31 mars 2010.

Activités d'évaluation et études spéciales

La FCI a mené à terme une étude spéciale visant à analyser le rôle joué par l'infrastructure de recherche financée par la FCI dans la création d'entreprises universitaires dérivées au Canada. Une étude a démontré qu'en date de 2006, l'infrastructure financée par la FCI avait joué un rôle important dans la création et le développement de 94 entreprises universitaires dérivées.

Étude sur la mesure des résultats (EMR)

L'EMR constitue un mécanisme novateur et unique visant à obtenir l'information essentielle à l'égard des retombées des investissements de la FCI. Chacune des visites de l'EMR permet de recueillir une grande quantité de données qualitatives et quantitatives parmi tous les projets financés par la FCI dans un thème de recherche précis, dans un établissement donné. Au cours du dernier exercice, les six établissements suivants ont participé à une visite : Université de Victoria (environnement et océans); Université du Manitoba (immunologie et maladies infectieuses); Université de Guelph (science de l'alimentation et matériaux mous); Cégep de Saint-Hyacinthe/CTT (textiles); Université Simon Fraser (science des matériaux); Université du Nouveau-Brunswick (écosystèmes fluviaux). Des représentants des gouvernements provinciaux et des autres organismes de financement de la recherche ont participé à l'exercice comme observateurs. Les résultats des neuf premières visites ont été documentés dans un rapport de synthèse.

Rapports d'avancement de projet

En 2008-2009, la FCI a continué à afficher les données des rapports d'avancement de projet sur son site Web, dans le *Rapport de 2008 sur les résultats*. Après avoir consulté des experts et dans le but de faciliter la cueillette de données, la FCI a peaufiné plusieurs questions pour mieux harmoniser les données avec les mesures de rendement établies dans le CRERV.

Amélioration de la capacité d'analyse des résultats des investissements dans l'infrastructure

La FCI a modernisé ses logiciels d'intelligence opérationnelle afin d'améliorer sa capacité d'analyse des processus opérationnels, notamment les investissements dans l'infrastructure et les retombées des projets. Cette capacité d'analyse plus avancée augmente la valeur des données de la FCI, qui constituent une vitrine exceptionnelle sur les activités des établissements de recherche canadiens.

Une étude a démontré qu'en date de 2006, l'infrastructure financée par la FCI avait joué un rôle important dans la création et le développement de 94 entreprises universitaires dérivées.

COMMUNICATIONS AVEC LES CANADIENS

Au cours du dernier exercice, la FCI a eu recours à de nombreuses méthodes et stratégies pour communiquer aux Canadiens les résultats et les retombées des investissements dans l'infrastructure de recherche.

En 2008, *InnovationCanada.ca*, la revue électronique de la FCI qui montre l'excellence de la recherche menée par les établissements canadiens, a connu un nouveau baptême accompagné d'une nouvelle interface plus conviviale. La revue a publié plus de 40 articles et a reçu 15 millions d'appels de fichier des différents segments de la population.

La revue a publié plus de 40 articles et a reçu 15 millions d'appels de fichier des différents segments de la population.

Quelque 6 000 exemplaires d'*InnovationNation*, une publication semestrielle qui souligne les retombées de la recherche pour les Canadiens, ont été distribués aux principales parties intéressées, y compris les sénateurs, les députés, les établissements bénéficiaires et les médias.

La FCI a accueilli plus de 130 personnes lors de sa 11^e Assemblée publique annuelle tenue à Ottawa au cours de l'automne 2008. À cette occasion, l'oratrice invitée, M^{me} Ilse Treurnicht, PDG de MaRS Discovery District, une société de Toronto, a entretenu l'auditoire sur les défis de la commercialisation dans l'économie mondiale.

En plus de sept annonces nationales de financement, la FCI a travaillé en collaboration avec les établissements bénéficiaires et d'autres partenaires dans le cadre de 67 activités visant à démontrer les résultats et les retombées de la recherche. Grâce à la couverture médiatique régionale et nationale (presse écrite, télévision et radio), la FCI a fait la manchette à plus de 150 reprises dans des reportages joignant plus de 6,2 millions de personnes. La FCI a également collaboré avec les établissements bénéficiaires afin de faire connaître au public, par la voie des médias, les activités de recherche rendues possibles grâce aux investissements dans l'infrastructure.

La FCI a collaboré à la préparation d'une série d'annonces nationales de services publics radiodiffusées et d'émissions de télévision qui ont souligné les retombées des activités de recherche menées par quelques-uns des plus brillants chercheurs au Canada. Ces messages ont permis de joindre plus de 700 000 personnes.

Après avoir constaté qu'il y avait au Canada un besoin urgent d'améliorer la qualité du journalisme scientifique, la FCI a mis sur pied un comité directeur et a commandité une étude de faisabilité sur l'établissement d'un centre canadien des médias scientifiques. Cette étude a été menée au moyen, entre autres, d'un sondage en ligne et de groupes de réflexion régionaux. L'étude a révélé un appui très fort envers cette initiative. On a donc adopté un plan d'affaires visant la mise en place du Centre canadien Sciences et Médias (CCSM).

SURVEILLANCE DU RENDEMENT FINANCIER ET RAPPORTS CONNEXES

Plan de placement

Au cours de l'exercice 2008-2009, la FCI a continué à placer les fonds qui lui sont confiés conformément aux modalités de sa *Stratégie d'investissement*, de sa *Politique d'investissement* et de l'*Accord de financement* qui la lie à Industrie Canada. L'objectif principal des décisions de placement est la préservation du capital pour satisfaire les besoins de liquidité à venir. La FCI a donc adopté une stratégie de placement à long terme structurée de manière à ce que les placements viennent à échéance au moment où l'on prévoit avoir besoin de liquidité. En dépit de la crise financière, la FCI a non seulement préservé son capital, mais elle a aussi continué à obtenir de bons rendements de ses placements.

En novembre 2008, le Comité des investissements a réévalué la Stratégie et la Politique d'investissement de la FCI. Le Comité supervise la gestion et le placement des fonds confiés

à la Fondation. En raison de la volatilité et de l'incertitude qui existent sur les marchés, le Comité a adopté une approche temporaire visant la gestion des fonds au jour le jour. D'ici à ce que la situation économique se replace, les placements seront limités aux types de véhicules les plus sécuritaires permis par l'*Accord de financement*. Cette politique demeurera en vigueur — en tout ou en partie — tout au long de l'exercice 2009-2010.

Activités de surveillance

En 2008-2009, la FCI a mené neuf visites et rencontres d'examen financier et 25 vérifications. Les visites d'examen financier et les rencontres préparatoires qui s'y rattachent sont menées au sein des établissements bénéficiaires afin d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques, des processus et des mesures de contrôle mis en place par les établissements pour gérer les projets financés par la FCI. La FCI procède également à la vérification des contributions. Elle utilise une approche fondée sur le risque afin de sélectionner les établissements qui feront l'objet d'une visite et les projets qui seront soumis à une vérification. Ces activités permettent à la FCI de s'assurer que les sommes qu'elle attribue sont utilisées aux fins prévues et conformément aux modalités de l'*Entente de contribution financière* de chaque projet et du *Guide des politiques et des programmes*. Pour atténuer les principaux risques auxquels elle fait face, la FCI mène d'importantes activités telles que les visites d'examen financier et la vérification des contributions.

En 2008-2009, la FCI a mené neuf visites et rencontres d'examen financier et 25 vérifications.

Vérifications et évaluations internes

Le vérificateur interne de la FCI, Deloitte & Touche LLP, a travaillé en collaboration avec la FCI afin d'évaluer les risques pour la sécurité associés à ses systèmes et infrastructures liés aux technologies de l'information (TI). Le vérificateur a produit un rapport d'évaluation de sécurité, qui procure une évaluation initiale des systèmes et des réseaux de TI, et qui recommande certaines améliorations.

PRÉPARATION DE RAPPORTS À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La FCI déploie tous les efforts pour assumer pleinement sa responsabilité envers son bailleur de fonds, le gouvernement du Canada.

Parmi les activités visant à satisfaire aux exigences de l'Accord de financement, il y a eu la soumission au ministre de l'Industrie du Rapport annuel 2007-2008. Le 27 janvier 2009, le rapport a été déposé devant la Chambre des communes par le ministre. Une version électronique du rapport a été affichée sur le site Web de la FCI et acheminé par courriel à plus de 10 000 abonnés. Dans un effort pour atténuer son impact sur l'environnement, la FCI n'a fait imprimer, à l'intention des représentants du gouvernement du Canada, qu'un très faible nombre d'exemplaires du rapport.

Dans le cadre de consultations prébudgétaires, la FCI a soumis deux mémoires devant le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Le conseil d'administration de la FCI s'est réuni en juin 2008 à St. John's, en novembre 2008 à Winnipeg et en mars 2009 à Vancouver. La réunion de juin 2008 a aussi été l'occasion de tenir l'assemblée annuelle des membres de la FCI.

GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL

William C. Leggett, président
Kevin O'Brien Fehr, vice-présidente
Elizabeth Cannon
Natalie Dakers (nommée en juin 2008)
David Dolphin
Suzanne Fortier (nommée en juin 2008)
Robert J. Giroux
Gary Glavin
Liz Harrison
Linda Hohol
Ross McCurdy
Kevin Smith
Ronald Whelan

Mandat terminé au cours de l'exercice 2008-2009

Claude Benoît (juin 2008)

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par année et est composé de 15 personnes provenant de divers milieux. Chacun des administrateurs apporte un point de vue particulier et une excellente compréhension du monde de la recherche développés au sein du secteur privé, des établissements d'enseignement ou de recherche ou au sein du gouvernement. Sept des administrateurs sont nommés par le gouvernement du Canada. Un de ces administrateurs est un représentant de l'un des organismes fédéraux de financement de la recherche. Ces organismes sont donc représentés à tour de rôle au Conseil suivant une formule de rotation. Les administrateurs sont nommés pour des mandats de trois ans.

Participation

Les administrateurs de la FCI prennent leur rôle très au sérieux et ils s'efforcent, dans la mesure du possible, de participer activement à toutes les rencontres du Conseil et de ses comités. Leur taux d'assiduité aux réunions traduit bien leur engagement profond envers la Fondation.

* Le calendrier des réunions est établi deux ans à l'avance, ce qui, dans bien des cas, occasionne des conflits d'horaire, surtout pour les nouveaux administrateurs.

Administrateur	Réunions du Conseil	Réunions de comités*
Elizabeth Cannon	3/3	3/3
Natalie Dakers	2/2	S.O.
David Dolphin	2/3	3/3
Suzanne Fortier	2/2	S.O.
Robert J. Giroux	3/3	1/5
Gary Glavin	3/3	3/3
Liz Harrison	3/3	2/2
Linda Hohol	3/3	4/6
William C. Leggett	3/3	9/9
Ross McCurdy	3/3	6/6
Kevin O'Brien Fehr	3/3	3/3
Kevin Smith	1/3	0/2
Ronald Whelan	3/3	3/3

MEMBRES

LISTE DES MEMBRES

Gail Dinter-Gottlieb
David Fung
Gail Gabel
Roland Hosein
Murray Knuttila
Marie-Andrée Mallette
Rick Miner
Heather Munroe-Blum
Leigh Murphy
Michel Nadeau
Indira Samarasekera
Donald J. Savoie
Matt Spence
William Tholl

Le conseil d'administration relève des membres de la Fondation, une entité décisionnelle qui joue un rôle similaire à celui des actionnaires d'une entreprise en représentant les Canadiens. Ces membres, qui se réunissent en juin de chaque année, sont nommés pour un mandat de cinq ans et sont responsables :

- de nommer huit des 15 administrateurs de la Fondation;
- de nommer les vérificateurs externes;
- de veiller à la vérification comptable des états financiers;
- d'approuver le Rapport annuel avant sa distribution lors de l'assemblée publique annuelle.

Au cours du dernier exercice, les membres ont évalué leurs responsabilités et adopté de nouvelles procédures qui leur permettent de jouer un rôle plus efficace dans la gouvernance de la FCI. À cette fin, ils ont nommé deux coprésidents pour les représenter (David Fung et Roland Hosein) et deux autres membres (Murray Knuttila et Marie-Andrée Mallette) pour participer aux discussions et aux recommandations visant les nominations d'éventuels membres et administrateurs lors des réunions du Comité de régie et de mise en candidature.

Conseil d'administration et membres de la FCI

Pour fixer la rémunération, le conseil d'administration a fait appel aux lignes directrices établies par le gouvernement du Canada et intitulées *Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État*. Les administrateurs qui acceptent une rémunération de la FCI ont droit à des honoraires annuels de 5 000 \$, alors que les présidents de comité reçoivent 7 500 \$. Le président du Conseil a droit à des honoraires annuels de 10 000 \$. Les administrateurs peuvent également recevoir des honoraires de 750 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion du conseil d'administration ou de l'un de ses comités, et de 500 \$ chaque fois qu'ils participent à une réunion de comité tenue en marge de la réunion du conseil d'administration. Pour leur part, les membres de la FCI ne reçoivent aucune rémunération. Toutefois, ils peuvent être remboursés pour toute dépense raisonnable engagée alors qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités ou qu'ils participent à une réunion de la FCI. Pour ce qui est de l'exercice 2008-2009, la rémunération des administrateurs a varié de 0 \$ à 19 750 \$.

Pour la même période, la rémunération du personnel de la FCI était établie selon les échelles salariales suivantes :

Cadres de la FCI

Eliot A. Phillipson, président-directeur général
de 190 000 \$ à 240 000 \$

Suzanne Corbeil, vice-présidente, Relations extérieures et communications
de 128 000 \$ à 177 200 \$

Manon Harvey, vice-présidente, Finances et gestion
de 128 000 \$ à 177 200 \$

Jac van Beek, vice-président, Programmes et planification
de 128 000 \$ à 177 200 \$

Employés

(rémunération supérieure à 100 000 \$, incluant les honoraires, les indemnités ou les autres avantages versés durant l'exercice)

Directeur, Programmes
de 103 300 \$ à 137 900 \$

Directeur, Communications
de 88 300 \$ à 117 800 \$

Directeur, Gestion
de 88 300 \$ à 117 800 \$

Directrice, Évaluation et analyse des résultats
de 88 300 \$ à 117 800 \$

Directrice, Finances
de 88 300 \$ à 117 800 \$

Conseiller principal, Relations extérieures et communications
de 80 200 \$ à 106 900 \$

Chargés de programmes
de 80 200 \$ à 106 900 \$

COMITÉS

Comité de la vérification et des finances

Ross McCurdy, président

Robert Giroux (nommé en novembre 2008)

Linda Hohol

William C. Leggett

Kevin O'Brien Fehr

Kevin Smith (nommé en novembre 2008)

Ronald Whelan

Comité des investissements

Linda Hohol, présidente

William C. Leggett

Ross McCurdy

Comité de régie et de mise en candidature

David Dolphin, président

Elizabeth Cannon

Robert J. Giroux

Gary Glavin

Liz Harrison (nommée en novembre 2008)

William C. Leggett

Deux membres de la FCI, Murray Knuttila et Marie-Andrée Mallette, participent aussi aux discussions et aux recommandations visant la nomination d'éventuels membres et administrateurs.

REGARD SUR L'EXERCICE 2009-2010

Dans les économies modernes axées sur les connaissances, le lien qui existe entre la qualité des activités de recherche financées par le public et la croissance industrielle n'est plus à démontrer. Pour demeurer concurrentiels sur la scène internationale, les chercheurs canadiens doivent absolument avoir accès à une infrastructure complexe. Grâce à des investissements dans l'infrastructure, les établissements de recherche canadiens ont plus de facilité à recruter les meilleurs chercheurs au monde, ce qui leur permet d'édifier leur « infrastructure humaine » — la plus importante ressource renouvelable du Canada — et de rehausser leur expertise.

Les établissements de recherche du Canada jouent un rôle déterminant pendant les périodes de ralentissement économique. Les activités de recherche qu'ils mènent explorent de nouveaux domaines en repoussant les limites des connaissances et permettent d'établir les assises des entreprises prospères de demain.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la FCI mènera une large consultation d'un bout à l'autre du pays — au moyen de réunions ou en ligne — auprès des gens du milieu, soit les représentants des collèges, des universités, des hôpitaux de recherche, des organismes investissant dans la recherche, des organismes-cadres du secteur privé et des gouvernements provinciaux. Cette consultation permettra d'élaborer un plan stratégique à long terme en vue des futurs concours de la FCI. La FCI continuera également à mettre en œuvre ses programmes afin d'appuyer la Stratégie fédérale en matière de S et T : *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, en visant trois objectifs.

1^{er} OBJECTIF

Rehausser la capacité de recherche du Canada en faisant la promotion de l'excellence de calibre mondial

La FCI continuera de rehausser la capacité de recherche du Canada en aidant les établissements canadiens à demeurer concurrentiels et à se positionner de manière à faire face à la concurrence internationale, et en consolidant les investissements faits dans l'infrastructure par le passé.

Pour atteindre ces objectifs, la FCI lancera un ou plusieurs nouveaux concours afin d'investir, d'ici décembre 2010, les 600 M\$ que le gouvernement du Canada lui a confiés aux termes du Budget de 2009. Elle orientera ses activités suivant un plan stratégique qui mise sur les forces du Canada pour répondre aux besoins du milieu canadien de la recherche. La stratégie adoptée à ce jour par la FCI en matière de programmes procure de solides assises pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie fédérale en matière de S et T. En 2009, la FCI

Les activités de recherche que les établissements mènent explorent de nouveaux domaines en repoussant les limites des connaissances, et permettent d'établir les assises des entreprises prospères de demain.

travaillera en collaboration avec les établissements et le gouvernement fédéral afin d'élaborer une *Invitation à soumettre des propositions* qui ajoutera une dimension nationale à notre approche axée sur les établissements.

Pour ce qui est de ses programmes réguliers, la FCI prévoit investir quelque 510 M\$ dans l'infrastructure des propositions soumises au Concours 2009 du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles (FA-FIN). Elle prévoit aussi engager environ 90 M\$ dans quelque 500 propositions soumises au Fonds des leaders (FL), un programme visant à aider les universités à recruter et à maintenir en poste les meilleurs chercheurs, et 180 M\$ dans les enveloppes du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) pour aider les établissements à faire face aux coûts d'exploitation et de maintenance découlant des nouveaux éléments d'infrastructure financés par la FCI. La FCI travaillera également à l'amélioration et à la gestion de la mise en œuvre des deux volets du Fonds des hôpitaux de recherche, soit les Initiatives de recherche clinique (FHR-IRC) et les Projets institutionnels à grande échelle (FHR-PIGE) afin de s'assurer qu'ils respectent les calendriers.

Au cours du prochain exercice, la FCI apportera plusieurs améliorations au FL pour mieux répondre aux besoins des établissements de recherche du Canada en leur permettant de recruter et de maintenir en poste des chercheurs talentueux. Elle donnera également un appui et des directives aux responsables de l'exploitation et aux partenaires financiers des installations scientifiques de grande envergure en diffusant un manuel détaillé qui présente les meilleures pratiques de gouvernance et de gestion s'appliquant à de telles installations.

En 2009-2010, la FCI désire moderniser les processus et la technologie de son système de gestion des contributions et de la base de données qui s'y rattache afin d'améliorer les services offerts au milieu de la recherche en mettant à la disposition des établissements de meilleures fonctionnalités et des outils avant-gardistes, de même qu'une meilleure capacité d'intervention.

2^e OBJECTIF

Favoriser les partenariats stratégiques pour appuyer l'effort de recherche au Canada

Au cours du prochain exercice, la FCI continuera de travailler en collaboration avec le CRSNG, le CRSH, les IRSC et le Programme des chaires de recherche du Canada dans le cadre du FL, afin de fournir du financement visant l'infrastructure.

Dans le but de travailler de manière plus cohésive au financement des activités de recherche menées au Canada, la FCI continuera de travailler avec les organismes fédéraux de financement de la recherche afin de cerner les domaines où il pourrait y avoir une meilleure intégration et d'élaborer des initiatives de manière synergique. Dans certains cas, la FCI aide ses partenaires financiers fédéraux à trouver des solutions aux problèmes qui surviennent dans le secteur de la recherche.

En 2009-2010, la FCI continuera à appuyer ERA-Can de manière à ce que cette initiative continue d'offrir des ateliers et de diffuser une information stratégique aux parties intéressées.

Au cours du prochain exercice, la FCI continuera de faire preuve de flexibilité, d'équité et de transparence dans la mise en œuvre de ses programmes et dans ses interactions avec les parties intéressées, notamment les provinces et les organismes provinciaux. La FCI continuera ses discussions avec des représentants des provinces en mettant l'accent sur le développement de relations et de voies de communication efficaces dans le cadre de ses concours et de certaines de ses annonces publiques.

3^e OBJECTIF

Améliorer les mécanismes liés à la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics

La FCI assure une gestion responsable des fonds qui lui sont confiés en assurant un suivi continu des activités dans un cadre de référence qui intègre la mesure du rendement, l'évaluation, l'analyse du risque et les activités de vérification.

La mise en œuvre de l'*Évaluation du rendement global et Vérification de l'optimisation des ressources* (ERG-VOR) permettra de réduire le fardeau administratif des établissements bénéficiaires et de créer une synergie au chapitre des ressources à la FCI. En 2009-2010, la FCI mettra en œuvre une ERG-VOR afin de se conformer aux conditions de l'Accord de financement. L'évaluation portera sur les progrès qu'elle a réalisés en ce qui a trait à l'atteinte de ses objectifs nationaux. Elle traitera de questions générales concernant les résultats, la conception et la prestation des programmes de même que de leur pertinence. L'ERG-VOR vise à analyser les pratiques et les procédés de gestion en place pour atteindre les objectifs, et à déterminer si ces pratiques et procédés sont utilisés de manière efficace et efficiente, et avec un souci d'économie.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la FCI mènera au moins six visites de l'*Étude sur la mesure des résultats* (EMR). Ces visites visent à obtenir de l'information sur les résultats des investissements de la FCI dans un thème de recherche bien précis. La FCI prévoit visiter l'Université de Regina (énergie et environnement), l'Université de Toronto (nanomatériaux), l'Université de Montréal (cardiologie), l'Université Queen's (géoingénierie), l'Université d'Ottawa (cybersociété) et l'Université de l'Alberta (sables bitumineux).

La FCI mènera également des visites d'examen financier et des vérifications au sein des établissements bénéficiaires afin de s'assurer que les fonds qu'elle a attribués sont utilisés adéquatement et conformément aux *Ententes de contribution financière et au Guide des politiques et des programmes*. Elle soumettra son *Rapport annuel sur les dépenses et les réalisations* pour 2009-2010, de même que son *Plan directeur* résumant ses intentions et ses attentes pour 2010-2011. Au cours du prochain exercice, le conseil d'administration de la FCI se réunira au moins à trois reprises pour approuver les recommandations de financement et déterminer les orientations stratégiques de la Fondation.

Finalement, la FCI mettra à profit une variété de vecteurs de communication dans les deux langues officielles afin de diffuser des messages concernant les retombées de ses investissements, notamment l'Assemblée publique annuelle, les annonces visant des investissements majeurs, la revue électronique (InnovationCanada.ca) et des centaines d'activités spéciales organisées en collaboration avec les établissements bénéficiaires.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la FCI mènera au moins six visites de l'Étude sur la mesure des résultats.

ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2009

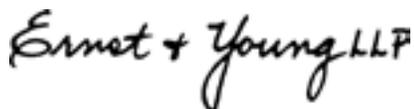
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la **Fondation canadienne pour l'innovation**,

Nous avons vérifié le bilan de la **Fondation canadienne pour l'innovation** [la «Fondation»] au 31 mars 2009 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

The logo for Ernst + Young LLP is written in a black, cursive script font. The word 'Ernst' is followed by a plus sign, then 'Young', and 'LLP' is written in a smaller font size at the end.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada,
Le 20 mai 2009
[Le 11 juin 2009 pour la note 13]

Fondation canadienne pour l'innovation
Constituée en vertu des lois de l'Ontario

BILAN

Exercices terminés le 31 mars

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
Encaisse	2 650 722	1 758 983
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	20 000 786	26 255 172
Placements [note 5]	2 128 587 259	2 297 648 671
Charges payées d'avance	352 273	97 490
Immobilisations [note 6]	1 108 780	1 336 007
	2 152 699 820	2 327 096 323
PASSIF ET ACTIF NET		
Créditeurs et charges à payer	1 190 580	648 573
Dépôts – Projet European Research Area-Canada	158 844	493 709
	1 349 424	1 142 282
Apports reportés [note 7]		
Charges d'exercices futurs	2 150 241 616	2 324 618 034
Immobilisations	1 108 780	1 336 007
	2 151 350 396	2 325 954 041
Engagements [note 9]		
Actif net [note 8]	—	—
	2 152 699 820	2 327 096 323

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

William C. Leggett
Président, Conseil d'administration de la CFI

Ross McCurdy
Président, Comité de la vérification et des finances

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés le 31 mars

	2009 \$	2008 \$
Produits		
Constatation des apports reportés liés aux montants attribués aux établissements bénéficiaires	372 219 250	298 217 547
Constatation des apports reportés liés au fonctionnement de l'exercice	12 577 170	10 873 882
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	453 627	413 563
	385 250 047	309 504 992
Charges		
Subventions aux établissements bénéficiaires	372 219 250	298 217 547
Frais d'administration	12 577 170	10 873 882
Amortissement des immobilisations	453 627	413 563
	385 250 047	309 504 992
Excédent des produits sur les charges	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés le 31 mars

	2009 \$	2008 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	453 627	413 563
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(453 627)	(413 563)
Diminution nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	(174 376 418)	(149 409 268)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié au fonctionnement	6 206 745	11 276 813
Flux de trésorerie de fonctionnement	(168 169 673)	(138 132 455)
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(226 400)	(543 893)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	226 400	543 893
Vente nette de placements	169 061 412	137 457 065
Flux de trésorerie de financement et d'investissement	169 061 412	137 457 065
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	891 739	(675 390)
Trésorerie au début de l'exercice	1 758 983	2 434 373
Trésorerie à la fin de l'exercice	2 650 722	1 758 983

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2009

1. Généralités

La Fondation canadienne pour l'innovation [la «FCI»] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, le 25 avril 1997, dans le but d'attribuer aux universités, aux collèges, aux hôpitaux et à d'autres établissements de recherche à but non lucratif du Canada du financement pour des projets d'infrastructure de recherche, en vue d'accroître leur capacité à mener des activités de recherche de pointe.

2. Modifications de conventions comptables

En date du 1^{er} avril 2008, la FCI a adopté les recommandations publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés [« ICCA »] dans le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui exige la présentation de données qualitatives et quantitatives permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs de la FCI ainsi que ses politiques et procédures de gestion du capital. L'adoption de ces recommandations exigeait uniquement la présentation d'informations supplémentaires, fournies à la note 12.

3. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés par la direction de la FCI selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS

La FCI applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, s'il y a lieu, de dons d'autres provenances.

En vertu de la *Loi d'exécution du budget de 1997* [la « Loi »], la FCI a reçu du gouvernement du Canada des subventions totalisant 3,65 milliards de dollars jusqu'en 2005, plus les intérêts courus de 964 384 \$ sur la subvention initiale. Ces subventions qui ont été reçues et enregistrées durant les exercices antérieurs doivent être détenues, investies, gérées et déboursées en vertu de la Loi et de l'Accord de financement connexe conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada.

Le budget de 2006 prévoyait le versement d'un montant additionnel de 80 millions de dollars par le gouvernement du Canada, somme destinée au Fonds des leaders. De plus, dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il fournirait 510 millions de dollars additionnels à la FCI afin de rehausser sa capacité à financer les coûts admissibles précisés dans l'*Accord de financement*. Ces fonds seront déboursés à la FCI selon les besoins de trésorerie et sont assujettis à l'attribution de crédits parlementaires suffisants pour l'exercice du gouvernement du Canada au cours duquel les paiements seront effectués. En date du 31 mars 2009, la FCI avait reçu 104,4 millions de dollars, 53,4 millions de dollars étant liés au budget de 2006 et 51 millions de dollars, au budget de 2007.

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget de 2009 qu'il fournirait un montant additionnel de 750 millions de dollars à la FCI. De ce montant, 150 millions de dollars sont réservés à l'augmentation du financement dans le cadre du Concours 2009 du Fonds de l'avant-garde et du Fonds des initiatives nouvelles. Le solde de 600 millions de dollars est affecté à la tenue d'un ou de plusieurs nouveaux concours d'ici décembre 2010, dans des secteurs considérés comme prioritaires en sciences et en technologie par le ministre de l'Industrie, en collaboration avec la FCI, et orienté en fonction du plan stratégique de celle-ci. En date du 31 mars 2009, l'approbation définitive de ces montants en vertu de l'*Accord de financement modifié* n'avait pas été reçue.

Les subventions reçues ainsi que tout revenu de placement futur servent à financer les établissements bénéficiaires et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la FCI, conformément aux dispositions de la Loi et aux modalités prévues par l'Accord de financement. Les subventions reçues et les intérêts grevés d'affectations futurs gagnés sur les montants investis seront reportés et constatés dans les résultats au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement des immobilisations correspondantes.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Les subventions versées aux établissements bénéficiaires sont passées en charges lorsque les fonds accordés sont déboursés.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur au bilan à la date de règlement. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement.

La FCI classe ses placements comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ainsi, les gains et les pertes résultant des variations de la juste valeur des placements au cours de l'exercice sont comptabilisés comme des revenus de placement grevés d'affectations dans les apports reportés de la FCI.

Les intérêts à recevoir et autres créances sont inclus dans la catégorie « prêts et créances » et les créditeurs et charges à payer, dans la catégorie « autres passifs financiers ». Toutes les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces évaluations correspondent généralement au coût.

La FCI a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers — informations à fournir et présentation » à la place du chapitre 3862, « Instruments financiers — informations à fournir » et du chapitre 3863, « Instruments financiers — présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est fondée sur les cours obtenus du dépositaire de placements indépendant.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût tandis que les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la FCI de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	sur la durée du bail
Mobilier et autre matériel	20 %
Ordinateurs et logiciels	3 à 5 ans

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2009

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction de la FCI fasse des estimations et pose des hypothèses liées aux montants constatés des actifs et des passifs et à la présentation des actifs et des passifs éventuels inclus dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations et hypothèses reposent sur un jugement éclairé. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. Modifications futures de conventions comptables

L'ICCA a publié des révisions des chapitres de la série 4400 et de certains autres chapitres afin de modifier ou d'améliorer certaines parties du Manuel de l'ICCA se rapportant aux organismes à but non lucratif. Ces modifications de conventions comptables doivent être adoptées pour les exercices débutant à partir du 1^{er} janvier 2009, l'adoption anticipée étant permise. La direction évalue l'incidence de ces révisions et la date de leur adoption. Toutefois, leur incidence, le cas échéant, sera limitée au reclassement des chiffres dans les états financiers et dans les informations supplémentaires.

5. Placements

Les placements de la FCI se composent des instruments financiers suivants :

	2009		2008	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Fonds du marché monétaire	132 750 669	132 753 234	88 416 269	88 423 156
Obligations	1 403 539 711	1 436 650 307	1 777 585 287	1 818 711 802
Titres hypothécaires de la LNH	512 410 650	526 211 176	322 632 513	327 745 551
Obligations à amortissement	32 666 998	32 972 542	63 149 100	62 768 162
	2 081 368 028	2 128 587 259	2 251 783 169	2 297 648 671

Conformément à sa politique, la FCI n'investit que dans des titres comportant une note de placement minimale de AA ou son équivalent. Le montant du capital n'est pas investi dans des actions, des bons de souscription ni dans d'autres titres de participation, titres de créance convertibles, produits dérivés, swaps, options ou contrats à terme standardisés.

Les fonds du marché monétaire viennent à échéance en avril 2009, les obligations entre avril 2009 et février 2016, les titres hypothécaires entre mai 2009 et décembre 2013 et les obligations à amortissement entre avril 2009 et juin 2011.

6. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2009		2008	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Améliorations locatives	2 343 063	1 585 400	2 329 528	1 261 731
Mobilier et autre matériel	737 853	619 414	697 091	571 315
Ordinateurs et logiciels	1 052 333	819 655	880 230	737 796
	4 133 249	3 024 469	3 906 849	2 570 842
Amortissement cumulé	(3 024 469)		(2 570 842)	
Valeur comptable nette	1 108 780		1 336 007	

7. Apports reportés

CHARGES D'EXERCICES FUTURS

Les apports reportés liés aux charges d'exercices futurs représentent des subventions grevées d'affectations d'origine externe non dépensées, incluant le revenu de placement touché, relativement à l'attribution de subventions aux établissements bénéficiaires et au paiement des charges de fonctionnement et des dépenses en immobilisations des exercices futurs.

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	2 324 618 034	2 502 610 632
Plus subventions reçues [note 3]	104 400 000	—
Plus le revenu de placement grevé d'affectations touché	106 246 402	131 642 724
Moins le montant constaté à titre de produits	(384 796 420)	(309 091 429)
Moins le montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(226 400)	(543 893)
Solde à la fin de l'exercice	2 150 241 616	2 324 618 034

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2009

Le revenu de placement grevé d'affectations touché pour 2009 inclut une somme de 1 384 769 \$ [17 282 172 \$ en 2008] liée à des gains latents comptabilisés au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Les apports reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions grevées d'affectations reçues et utilisées pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de produits dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2009 \$	2008 \$
Solde au début de l'exercice	1 336 007	1 205 677
Subventions grevées d'affectations utilisées pour acquérir des immobilisations	226 400	543 893
Moins le montant amorti dans les résultats	(453 627)	(413 563)
Solde à la fin de l'exercice	1 108 780	1 336 007

8. Apports grevés d'affectations et actifs nets

Les exigences de la *Loi d'exécution du budget de 1997*, qui régit la FCI, et les modalités de l'Accord de financement conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada imposent des restrictions sur tous les actifs nets de la FCI. Le revenu de placement qui sera touché sur les subventions reçues du gouvernement du Canada est également grevé d'affectations. Par conséquent, la totalité de l'actif net de la FCI est reportée et constatée à titre de produits au fur et à mesure que les dépenses sont engagées, sans solde de l'actif net, en tout temps. Aucun état de l'évolution de l'actif net n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

9. Engagements

La FCI s'est engagée au cours de l'exercice à attribuer un montant maximal de 663,8 millions de dollars [129,4 millions de dollars en 2008]. Un montant de 372,2 millions de dollars [298,2 millions de dollars en 2008] a été versé à des établissements bénéficiaires au cours de l'exercice. Depuis sa création, la FCI s'est engagée à attribuer un montant maximal de 4 517,8 millions de dollars, duquel 2 946,6 millions de dollars ont été versés en date du 31 mars 2009. Le montant maximum cumulatif attribué inclut 21,0 millions de dollars qui ne seront pas utilisés par des établissements bénéficiaires, tel que le confirment des rapports financiers finaux pour projets d'infrastructure soumis par des établissements bénéficiaires en date du 31 mars 2009. Le solde des montants attribués sera passé en charges au cours des exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

La FCI a conclu un contrat de location d'une durée de dix ans débutant en août 2001 pour les locaux qu'elle occupe au 230, rue Queen à Ottawa, en Ontario. Le loyer annuel minimum pour ces locaux s'élève à environ 1 225 000 \$.

10. Régime de retraite

Les employés de la FCI ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada, régime à cotisations déterminées géré par la Financière Sun Life Inc. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 ont totalisé 450 458 \$ [398 496 \$ en 2008].

11. Situation fiscale

La FCI est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

12. Gestion du capital

Afin de gérer son capital, la FCI se concentre sur ses liquidités disponibles afin d'assurer le fonctionnement des activités et de verser les montants aux établissements bénéficiaires. L'objectif de la FCI consiste à avoir suffisamment de liquidités pour assurer la poursuite de ses activités conformément à l'*Accord de financement* conclu entre la FCI et le gouvernement du Canada, malgré les événements néfastes pouvant avoir des répercussions financières, et à avoir la flexibilité nécessaire pour tirer profit des occasions qui lui permettront de se rapprocher de ses objectifs. La FCI tient compte de son besoin de liquidités dans la préparation, sur une base annuelle, du plan directeur, y compris les projections à long terme des flux de trésorerie, et le budget. Les débours aux établissements bénéficiaires et les résultats réels de fonctionnement sont surveillés et comparés aux projections des flux de trésorerie afin d'obtenir des liquidités suffisantes. Au 31 mars 2009, la FCI a atteint son objectif consistant à disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

13. Événement postérieur à la date du bilan

En juin 2009, un *Accord de financement modifié* entre la FCI et le gouvernement du Canada a été conclu pour inclure le montant de 150 millions de dollars annoncé dans le budget de 2009, et destiné à la FCI.

